18 septembre 1999 - Seul le prononcé fait foi

Télécharger le .pdf

Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la mission des sapeurs-pompiers, la nécessité de protéger les sauveteurs de la sécurité civile contre les violences et les agressions, le bilan de l'application des lois de 1996 sur l'organisation des capacités opérationnelles, la coopération des professionnels et volontaires, la départementalisation des services de secours, Orléans le 18 septembre 1999.

Monsieur le président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers,
Mon colonel,
Monsieur le maire,
Mesdames et messieurs les parlementaires et les élus,
Mesdames et messieurs les Sapeurs-pompiers, sans oublier, bien sûr, les jeunes sapeurs-pompiers,
Mesdames, messieurs,
C'est avec un vrai plaisir, mon colonel, que je participe ce matin à votre congrès.
En répondant à votre invitation, j'ai d'abord voulu témoigner aux 230.000 sapeurs-pompiers que vous représentez la reconnaissance et aussi l'attachement de tous les Français, de tous nos compatriotes.
Est-il plus noble et plus belle mission que celle qui consiste à risquer sa vie pour en sauver d'autres ? S'il est une famille unanimement aimée et respectée, qui force l'admiration de tous, en France, c'est bien celle que forment les sapeurs-pompiers. A vous toutes et tous, volontaires et professionnels, je veux dire, ici, devant ceux qui vous représentent, combien votre rôle est essentiel. Je souhaite vous assurer du soutien de la Nation tout entière à un moment important de votre histoire, comme l'a souligné votre Président, et des choix qu'elle implique.
Il y a trois ans, en effet, le Gouvernement a lancé une réforme. Réforme difficile, comme toutes les réformes importantes, puisqu'il fallait adapter le corps des sapeurs-pompiers, ses moyens, ses capacités d'intervention, aux exigences du monde moderne tout en maintenant l'esprit de toujours qui fait sa force, ce sens du dévouement et du devoir qui est votre honneur.
Est-il besoin de rappeler, -mais il faut toujours le faire vis-à-vis de nos compatriotes- le lourd tribut payé par les sapeurs-pompiers à la protection des personnes et des biens ? Combien de vies sauvées ? Combien de drames évités ? Mais à quel prix ?
Aujourd'hui, je veux d'abord rendre hommage à tous les sapeurs-pompiers qui ont donné leur vie victimes du devoir. Depuis un an, sept de vos camarades sont tombés en combattant.
Je veux également exprimer toute ma sympathie, toute mon affection aux familles et aux enfants de ces victimes du devoir, et notamment aux 476 orphelins, dont les pères sont morts en service

commandé et sur lesquels veille l'Oeuvre des Pupilles.
Je pense aussi à ceux d'entre vous, très nombreux, qui ont été blessés dans l'accomplissement de leur mission. Aux six sapeurs-pompiers blessés par l'explosion d'une voiture équipée au GPL, le 31 janvier dernier, à Vénissieux, avec une pensée toute particulière pour votre collègue qui, très gravement atteint, a dû être amputé. En mars dernier, j'ai rencontré vos camarades à Lyon. Ils m'ont dit leur émotion face aux nouveaux dangers et les conditions de plus en plus difficiles de leurs interventions. Ce que j'ai vu, tout à l'heure, dans la cour d'honneur et qui fait honneur à notre pays, n'a fait que me confirmer dans l'impression que j'avais recueillie à Lyon.
Je pense à tous ceux qui ont dû affronter de terribles épreuves. Aux pompiers de Haute-Savoie, par exemple, qui ont dû mener trois opérations aussi difficiles en moins de six semaines, j'ai eu l'occasion, tout à l'heure, de les saluer et j'en étais. L'avalanche du Tour, le 9 février, puis, une semaine plus tard, l'incendie de la Salle communale et, enfin, le 24 mars, la tragédie du tunnel sous le Mont-Blanc où vos collègues, j'ai pu le voir, ont vécu un véritable cauchemar. Aux pompiers de Lyon, d'Aubervilliers, d'Eure-et-Loir, aux sauveteurs de la Sécurité civile qui se sont portés au secours des victimes du séisme qui a endeuillé la Turquie le mois dernier dont j'ai été heureux de saluer certains, tout à l'heure, dans la cour d'honneur et à vous toutes et tous qui, à un moment où à un autre, avez dû affronter les plus grands périls et aussi vivre des drames.
Je pense à vos camarades qui ont dû, cette année encore, mener, avec les pilotes de Canadair, un combat sans merci contre les feux de forêt et de maquis. Luttant à la fois contre les flammes, le vent, la sécheresse et l'action criminelle des pyromanes qui, on l'a bien vu le mois dernier en Corse, ont tenté, en multipliant les départs de feu, de déborder les services de secours et ont mis en péril ces services mais aussi des habitations et des villages. Comme vous, j'en suis sûr, je me félicite de l'action des services de police et de gendarmerie, comme de l'action des services de la justice qui ont conduit à des mises en examen. Il faut que la peur passe dans le camp des pyromanes pour enrayer le fléau des incendies de l'été.
Enfin, vous me permettrez d'associer dans un même hommage, on pourrait les multiplier, les sapeurs-pompiers et les 8 000 membres des services de santé et de secours médical qui, avec vous, portent assistance à ceux qui souffrent.
On ne dira jamais assez les prodiges de courage et d'abnégation déployés quotidiennement par nos pompiers, professionnels et volontaires, civils ou militaires. Et cela dans la plus grande discrétion, car vous êtes hommes et femmes d'engagement, pour qui servir et sauver vont en quelque sorte de soi. Il y a là un trésor de générosité et de disponibilité. Il faut savoir, vous avez eu raison de le souligner, mon Colonel, Monsieur le Président, le saluer et le reconnaître.
Reconnaître, c'est d'abord écouter, comprendre, répondre aux attentes les plus urgentes.
J'évoquais à l'instant le drame de Vénissieux. Il y a eu aussi, le 7 août dernier, l'incendie qui a fait quatre victimes à Laon. Ce sont les manifestations les plus tragiques d'un phénomène particulièrement inquiétant qui prend chaque jour plus d'ampleur et que je voudrais souligner. Un phénomène face auquel nous devons réagir avec fermeté. Je veux parler de la montée des incendies volontaires et de leur part croissante dans la violence urbaine.
Qu'il s'agisse de voitures, de caves, de poubelles, de lieux d'habitation ou de lieux publics incendiés, les chiffres parlent d'eux-mêmes. On a dénombré 1 829 incendies volontaires, il y a quatre ans. On en a recensé près de 14 000, l'année dernière : presque dix fois plus, jusqu'à devenir une manifestation ordinaire, désormais la plus courante, de la violence urbaine.
Et, bien sûr, les pompiers se retrouvent en première ligne. Les premiers visés aussi puisque certains de ces incendies sont de véritables pièges tendus aux sapeurs-pompiers et aux services d'urgence.
A la multiplication et aux risques de leurs missions s'ajoute de plus en plus souvent l'angoisse de travailler dans un environnement hostile, sous les coups et les projectiles de bandes organisées qui ont fait du pompier comme du policier ou du conducteur d'autobus, parce qu'ils représentent d'une certaine manière l'ordre, la cible de leurs attaques. Une angoisse qui les poursuit jusque dans leur vie quotidienne, dans les quartiers où ils habitent avec leurs familles.
Ce n'est pas acceptable. Et je comprends, Monsieur le Président, le profond malaise qui étreint

beaucoup de vos collègues.
La sécurité est la première préoccupation des Français. Cette sécurité, vous en êtes l'un des piliers, en vous portant au secours des victimes. Et il faut, pour cela, que vous, pompiers, retrouviez votre totale liberté d'action sur tous les points de notre territoire.
Les agressions qui visent les pompiers doivent être punies avec toute la rigueur de la loi, mais la plus grande rigueur de la loi, car, bien souvent, en empêchant un pompier de travailler, on met en danger sa vie et aussi celle des personnes qu'il est venu secourir.
Il faut organiser, et c'est déjà le cas dans un certain nombre de villes, une étroite coordination des services de police et de gendarmerie et des services de secours, pour protéger efficacement vos interventions en zone sensible.
Je sais que votre Fédération Nationale participera aux Journées contre les Violences qu'organisent ensemble six associations caritatives en octobre prochain, et je m'en réjouis.
Les pompiers doivent, en effet, savoir aller à la rencontre des habitants de ces quartiers. Je mesure parfaitement combien cette agressivité est choquante alors même que toute votre culture est une culture de service et de dévouement.
Nous ne ferons pas reculer l'insécurité, nous ne changerons pas l'attitude de certains à votre égard notamment, si nous ne faisons pas l'effort d'engager tous ensemble, préfets, policiers et gendarmes, magistrats, élus, travailleurs sociaux, responsables d'associations et bien sûr pompiers, l'indispensable dialogue avec les habitants des cités.
Je salue les initiatives prises par certains d'entre vous pour instaurer ou renouer ce dialogue, notamment avec les jeunes, directement ou par le biais de l'école ou des associations. Je salue également les actions de formation très encourageantes engagées auprès des jeunes, garçons et filles des cités, pour en faire à leur tour des sapeurs-pompiers volontaires. C'est ainsi que nous briserons le cercle infernal de la violence urbaine.
Reconnaître le dévouement des pompiers, Monsieur le Président, vous l'avez souligné, c'est aussi le récompenser. L'altruisme, le sens de l'engagement le méritent.
Sur le plan matériel et conformément aux lois de 1996, une allocation de vétérance vient notamment d'être accordée aux sapeurs-pompiers.
Je sais aussi, vous m'en avez parlé, l'attachement que vous portez, pour vos collègues, aux marques de reconnaissance officielles qui vous paraissent et à juste titre, vérification faite, insuffisantes. Je le comprends, je trouve cette observation légitime et croyez bien que j'y serai attentif.
Il fallait enfin organiser ce formidable élan qu'incarnent nos sapeurs-pompiers et lui donner toute son efficacité, au moment où vos tâches se multiplient pour atteindre pratiquement aujourd'hui le chiffre peu connu mais combien significatif, d'une intervention, en France, toutes les 10 secondes.
C'est une longue histoire que la vôtre. Elle épouse les grandes mutations, les grands changement de la société française. Aux solidarités villageoises d'antan ont succédé, dès le Moyen-Age, les confréries religieuses. Puis s'y ajoutèrent les contributions des différents corps de métier. Avec la proclamation en 1733 de la gratuité des secours par le Parlement de Paris, avec surtout la Révolution puis la République, avec les grands textes, le décret de 1875, la loi communale de 1884, avec votre Congrès fondateur de 1882, le corps des sapeurs-pompiers s'est progressivement structuré.
Les lois du 3 mai 1996 sont en quelque sorte les héritières de cette tradition puissante de solidarité et de compassion. Elles obéissent aux mêmes principes : la proximité, l'engagement citoyen, la mobilisation des énergies sur le terrain.
La coexistence de professionnels et de volontaires et leur complémentarité font la singularité et la force de notre système de secours. C'est une des raisons pour lesquelles il est tant admiré dans la plupart des pays étrangers. C'est ce qui fait aussi son efficacité matérielle mais également morale. Comme dans beaucoup de domaines, il faut de plus en plus de technicité, donc de compétence et de formation, pour mettre en ¿uvre des matériels sophistiqués et affronter de nouveaux risques.
Nous voyons aussi tout ce que nous apporte un volontariat bien organisé, bien formé et

Nous voyons aussi tout ce que nous apporte un volontariat bien organisé, bien formé et enthousiaste. Nos 200 000 pompiers volontaires -pour la plupart ouvriers, employés, paysans, artisans qui prennent sur leur temps pour se former et intervenir- incarnent le meilleur de la société française. Le courage. Le dévouement. Les solidarités traditionnelles. Le sens des responsabilités. Au prix, je le sais, de bien des sacrifices personnels et familiaux et parfois de bien des problèmes professionnels.
Cette richesse humaine, ce capital de disponibilité et de dévouement, nous devons les préserver en veillant à ce que notre organisation des secours fasse leur place tant aux volontaires qu'aux professionnels.
C'est dans cet esprit qu'ont été adoptées les lois du 3 mai 1996.
Elles ont amorcé la réforme de l'ensemble de notre système d'interventions sans en rompre les équilibres, sans altérer le maillage exceptionnel qui garantit l'égalité des Français devant le risque. Elles répondent à cette exigence d'égalité par la recherche d'un niveau de compétence équivalent, quelles que soient les différences de statuts.
Trois ans plus tard, nous pouvons dresser un premier bilan de leur application, qu'il s'agisse des capacités opérationnelles, de la motivation des personnels ou de l'impact sur les finances des collectivités locales.
Les textes d'application ont été pris progressivement, les échéances ont été, pour l'essentiel, tenues. Un Comité de suivi et d'évaluation a été mis en place. Il devrait permettre, à la lumière des premières années de mise en ¿uvre, d'apporter encore de nouvelles améliorations avec votre collaboration et en concertation avec vous. Avec la fin des transferts, en mai 2001, des personnels et des matériels, les pouvoirs publics vont pouvoir tirer tous les enseignements de la réforme.
Novatrices, ces lois consacrent, sur le plan moral et matériel, l'existence et le rôle de nos pompiers volontaires. Elles organisent avec les employeurs un droit à la disponibilité, encouragent le volontariat et assurent ainsi la couverture harmonieuse du territoire.
Au delà des textes et comme vous l'avez évoqué lors du Forum de ce matin, vous m'en avez parlé, Monsieur le Président, il faut aussi que le mode de fonctionnement propre des services départementaux d'incendie et de secours ne décourage ni les volontaires eux-mêmes, ni "l'engagement citoyen" de leurs employeurs, et tienne bien compte de l'évolution des modes de vie de nos compatriotes.
L'avenir dira si le renouvellement constant des effectifs de volontaires se poursuit. C'est l'une de vos grandes préoccupations, je le sais, mon Colonel, dans un domaine où le sang-froid, la compétence et donc l'expérience sont, dans les situations extrêmes, les atouts les plus précieux.
L'Observatoire national du volontariat et les observatoires départementaux apporteront de précieux éléments d'analyse. Intuitivement et faisant confiance à notre peuple et notamment à sa jeunesse, croyant à sa volonté d'engagement, je suis persuadé que les volontaires seront, dans l'avenir, de plus en plus nombreux. C'est un pari, en tous les cas, qu'il nous faut gagner.
Novatrices, les lois de 1996 l'étaient aussi en instituant une " départementalisation " des services de secours. Les trois années qui se sont écoulées ont démontré que c'était une solution pertinente.
C'était aussi une évolution nécessaire, me semble-t-il. En autorisant la mutualisation des moyens, en maintenant la proximité et en assurant l'égalité de tous devant le risque, le cadre départemental a prouvé là-aussi son efficacité. Oui, le département constitue l'échelon, je crois, le plus approprié à l'organisation de notre sécurité civile comme d'ailleurs de tant d'autres services publics auxquels les Français sont attachés.
La "départementalisation" a permis d'accélérer la mise en place de la centralisation de l'alerte, grâce aux Centres de Traitement de l'Alerte. Elle a également renforcé l'organisation opérationnelle des Services départementaux d'incendie et de secours qui bénéficient d'une amélioration de la formation des sapeurs-pompiers et de la mise à niveau des matériels et des locaux. Elle a su trouver un point d'équilibre et instaurer entre l'Etat et les collectivités locales un partenariat original, unique, unique pour l'exercice d'une mission régalienne.
Mais cette nécessaire adaptation aux impératifs modernes ne doit pas bouleverser un esprit, des

traditions, une culture auxquels les sapeurs-pompiers et aussi l'ensemble de nos compatriotes demeurent profondément attachés. Il y a une continuité du plus petit des centres de première intervention de sapeurs-pompiers volontaires à l'unité spécialisée, essentiellement composée de professionnels et engagée, par exemple, sur des sites de haute technologie. Cette chaîne d'engagements, de dévouement, de solidarité, nous devons, chaque fois que c'est possible, la préserver et notamment les centres de première intervention.

Je sais les efforts budgétaires consentis par les collectivités locales pour appliquer les nouvelles lois. Je mesure aussi la responsabilité juridique des élus en ce qui concerne la bonne adaptation des moyens et la formation des personnels. Je veux féliciter l'ensemble des élus qui, au sein des conseils d'administration des services d'incendie et de secours, ont accompagné cette réforme.

Une réforme qui a suscité des difficultés

-nous en avons parlé et nous en reparlerons certainement, Monsieur le Président, dans nos contacts réguliers sur ces problèmes- dont beaucoup sont aujourd'hui résolues, dont d'autres subsistent, mais une réforme qui d'ores et déjà, me semble-t-il, porte ses fruits.

La réflexion, c'est vrai, doit se poursuivre. Aujourd'hui, de nombreuses institutions concourent à la sécurité civile : les pompiers mais aussi la police, les gendarmes, les services hospitaliers, notamment de secours et d'urgences, ainsi que les associations caritatives et humanitaires. Professionnels et volontaires s'y côtoient. La loi sur la sécurité civile de 1987 que vous évoquiez, tout à l'heure, Monsieur le Président, a organisé leur coopération et, me semble-t-il, en général, tous travaillent en bonne intelligence.

Vous avez demandé une réflexion nationale sur la sécurité civile afin de tracer des perspectives pour l'avenir, de donner à chacun sa juste place et de rendre plus efficace un dispositif complexe qui s'est constitué, il faut le dire, de façon empirique. J'y suis pour ma part tout à fait favorable.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le message que je souhaite adresser, à travers vous, aux sapeurs-pompiers de notre pays. C'est un message de confiance et de soutien. Mais c'est d'abord un message d'estime et, permettez-moi de le dire, parlant au nom de tous les Français, un message d'affection. Il s'adresse à vous, mais il s'adresse aussi à vos conjoints et à vos familles qui supportent souvent durement les contraintes qui vous sont imposées.

Je l'ai dit à vos collègues de l'unité de sécurité civile de Brignoles que je visitais l'an dernier et je le redis aujourd'hui : il y a un pacte émouvant entre les Français et leurs sapeurs-pompiers.

Vous faites vivre des valeurs, valeurs personnelles, de disponibilité, de courage, de dévouement, qui se conjuguent à des valeurs collectives, de discipline, de hiérarchie, de compétence. Conjugaison à la fois efficace et originale.

Les Français savent tout ce que votre mission représente d'engagement et de sacrifice. Ils savent que vous la remplissez avec tout votre c¿ur, toute votre intelligence et tout votre talent.

Soyez en remerciés.\